Docusign Envelope ID: C5412E81-D737-85FB-8299-44949AF345E3

ASC4 ELVIA

Société par actions simplifiée au capital de 10.560.630 euros

Siège social : Avenue d'Ochsenfurt – 50200 Coutances

909 598 054 R.C.S. Coutances

(la « **Société** »)

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

EN DATE DU 10 JUILLET 2026

[…]

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de l'augmentation du capital de la Société d'un montant de 27.645 euros par l'émission de 27.645 ADP 2 nouvelles consécutive à l'acquisition définitive des ADP 2 attribuées gratuitement à […]

Le Président, statuant conformément aux articles L.225-197-1 I, L.225-129-1 et L.227-1 du Code de commerce et agissant sur autorisation de l'Associé Unique conformément aux Décisions,

constate que la période d'acquisition des ADP 2 attribuées gratuitement conformément au Plan ADP 2, d'un an à compter de la Décision d'Attribution des ADP 2, a pris fin le 10 juillet 2026,

constate, conformément à l'article 3.1 du Plan d'ADP 2, que […] a respecté la condition de présence,

décide d'attribuer définitivement à […] un nombre global de 27.645 ADP 2, d'une valeur nominale de 1 euro chacune,

constate la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société immédiatement à l'issue de la période d'acquisition au titre du Plan ADP 2, d'un montant nominal total de 27.645 euros, par l'émission de 27.645 ADP 2 nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à libérer par incorporation de primes d'émissions ou de réserves, portant ainsi le montant du capital social de la Société de 10.560.630 euros à 10.588.275 euros,

prend acte que les ADP 2 nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et jouiront des droits attachés à leur catégorie à compter de la date de réalisation de ladite augmentation de capital,

prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, la présente décision fera l'objet d'un rapport spécial à l'assemblée générale des associés appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Docusign Envelope ID: C5412E81-D737-85FB-8299-44949AF345E3

DEUXIÈME DÉCISION

Modification corrélative des statuts

En conséquence de la décision précédente, le Président **décide** de modifier l'article 6 et l'article 7 des statuts de la Société comme suit :

- le paragraphe suivant est ajouté à la fin de l'article 6, le reste de l'article demeurant inchangé :

« *6.7 Aux termes des décisions du Président en date du 10 juillet 2026, il a été procédé à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de vingt-sept mille six cent quarante-cinq (27.645) euros, pour le porter de dix millions cinq cent soixante mille six cent trente (10.560.630) euros à dix millions cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quinze (10.588.275) euros, par l'émission de vingt-sept mille six cent quarante-cinq (27.645) actions de préférence de catégorie 2, d'un (1) euro de valeur nominale, intégralement libérées, avec suppression du droit préférentiel de souscription.* »

- l'article 7 est intégralement modifié comme suit :

« *Le capital social est fixé à la somme de dix millions cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quinze (10.588.275) euros.*

Il est divisé en dix millions cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quinze (10.588.275) actions entièrement libérées et réparties ainsi qu'il suit :

- *9.634.250 Actions Ordinaires d'un euro (1) de valeur nominale chacune,*
- *261.250 actions de préférence de catégorie 1 d'un euro (1) de valeur nominale chacune, dont les caractéristiques figurent dans l'**Annexe 2**,*
- *577.775 actions de préférence de catégorie 2 d'un euro (1) de valeur nominale chacune, dont les caractéristiques figurent dans l'**Annexe 3**,*
- *115.000 actions de préférence de catégorie 2 bis d'un euro (1) de valeur nominale chacune, dont les caractéristiques figurent dans l'**Annexe 4**.* »

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

Le Président **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour remplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres requises par la loi.

Docusign Envelope ID: C5412E81-D737-85FB-8299-44949AF345E3

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé électroniquement par le Président, par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

Signé par :
Alain Dietsch
DCC0615E0EBB4B6...

Le Président
Monsieur Alain Dietsch